

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
Pyrénées Atlantiques  
**Commune de  
Boucau**

SEANCE DU 28 AOUT 2017



AVIS

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 août 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, JD BONNOME, J. DARRIGADE, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, M. DUBROCA, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Objet : Avis sur la  
mise en arrêt  
définitif des  
installations de la  
Société TIGF

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), P. FAVRAUD (pouvoir à C. MARTIN), MA THEBAUD (pouvoir à C. DUPIN), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, indique que la Société TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France) a déposé à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques une demande de mise en arrêt définitif d'exploitation des branchements enterrés DN 100 CELSA France Boucau et DN 50 ex-GDF Boucau.

Le premier branchement DN 100 CELSA France Boucau est exploité par la Société TIGF et connecté au réseau de distribution de GrDF (canalisation DN 200 Bayonne-Boucau). Il n'alimente que le poste de livraison CELSA France Boucau en gaz naturel et est implanté sous l'accotement de la RD 309, à hauteur des Ciments CALCIA, avant de traverser le terrain de cette entreprise pour rejoindre la propriété CELSA France. Ce branchement constitue le trait d'union entre deux gestionnaires de réseaux et amène le gaz depuis le réseau GrDF jusqu'au poste de livraison. Suite à l'entrée en application du contrat de transit entre la Société TIGF et GrDF (signé le 27 mars 2009), il a été défini que la Société CELSA France Boucau serait désormais approvisionnée en gaz naturel via le réseau du distributeur GrDF et non plus via le transporteur TIGF. Ainsi GrDF construit actuellement un nouveau branchement DN 100/200, en parallèle de celui de la Société TIGF. Une fois l'alimentation de CELSA France Boucau basculée sur le réseau de distribution GrDF, le branchement TIGF DN 100 CELSA France Boucau

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

n'aura plus aucune utilité. L'intégralité de ce branchement enterré DN 100, sur une longueur de 120 mètres, situé entre le poste de sectionnement de Boucau et le poste de livraison CELSA France Boucau sera mis à l'arrêt définitivement.

La Société TIGF prévoit le maintien dans le sol de ce tronçon de canalisation, qui sera préalablement dégazé et obturé aux extrémités, ainsi que le démantèlement complet des installations annexes (robinet, armoire et poste de livraison).

Le second branchement DN 50 ex-GDF Boucau, exploité par TIGF, était le lien physique entre différentes parties du réseau de distribution de GrDF, à savoir : canalisation GrDF DN 200 Bayonne-Boucau, côté amont, et le réseau GrDF local de distribution de Boucau, côté aval. Ce branchement, trait d'union entre deux gestionnaires de réseaux, amenait le gaz depuis le réseau GrDF jusqu'à l'ex-poste de livraison GDF Boucau, installation située en bordure de la RD 309, face aux Services Techniques Municipaux.

Suite à l'entrée en application du contrat de transit ci-dessus indiqué, il a été défini que la rive droite de l'Adour serait désormais approvisionnée en gaz naturel via le réseau du distributeur GrDF et non plus via le transporteur TIGF. En 2011, une partie du branchement a été rétrocédée à GrDF et connectée au réseau GrDF de distribution de Boucau, côté aval. L'autre partie, d'une longueur de 20 mètres, n'ayant plus aucune utilité a été mise à l'arrêt et :

- déconnectée du réseau GrDF par la dépose des installations aériennes, enterrées et annexes de l'ex-robinet de sécurité et de la conduite enterrée située en aval de celui-ci,
- démantelée pour ce qui concerne les installations aériennes et annexes de l'ancien poste de livraison.

Le dossier a été reçu en Mairie le 07 juillet dernier. A compter de cette date, la Commune doit donner son avis dans le délai de deux mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, son avis est réputé favorable.

Les avis émis par les conseils municipaux et les services concernés par ces mises en arrêt définitif d'exploitation seront transmis à la Société TIGF pour réponse ou pour information.

A l'issue de cette consultation, la mise en arrêt définitif d'exploitation des ouvrages concernés sera prononcée par arrêté préfectoral.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. **Donne un avis favorable** à la mise en arrêt définitif d'exploitation des branchements enterrés DN 100 CELSA France Boucau et DN 50 ex-GDF Boucau ainsi qu'aux mesures mises en œuvre dans le cadre de cet arrêt, **sous réserve** des points ci-dessous :

- . **S'interroge** sur la raison du maintien dans le sol de l'ancienne canalisation alimentant CELSA sur le domaine public,
- . Bien que n'appartenant pas à TIGF **s'interroge** sur le maintien de l'abri maçonné et grillagé implanté sur les parcelles AO 362, 365,
- . **S'interroge** sur le changement de diamètre de la canalisation alimentant la Société CELSA France (100 à 200),
- . **Charge** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de GrDF et/ou CELSA pour connaître les raisons de ces changements de conditions d'alimentation,
- . **Déplore** le manque d'explications par les services de l'Etat (DRAC) de ce dossier particulièrement technique.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 29 août 2017  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/09/2017